



stage de 6 mois non rémunéré est-ce possible ?

Par ryli, le 15/01/2019 à 14:33

Bonjour,

Je suis en école de commerce privé et je dois faire un stage de 6 mois et j'ai mon oncle qui possède une entreprise et il peut me prendre en stage mais il ne peut pas me payer. Cela ne me dérange pas. Mes questions sont :

- aura-t-il un contrôle de l'urssaf ou autre organisme ?
- quel problème peut-il rencontrer fiscalement ?

Merci pour vos réponses

Par **Visiteur**, le 15/01/2019 à 14:39

Bonjour,

et pourquoi rencontrerait il des problèmes de cet ordre ?

Par **P.M.**, le 15/01/2019 à 14:40

Bonjour,

Une gratification de stage est obligatoire lorsqu'il a une durée supérieure à deux mois, il doit faire l'objet d'une convention tripartite avec l'établissement d'enseignement...

Si l'on pouvait prévoir à l'avance les contrôles de l'URSSAF, cela amoindrirait leur efficacité...

Par ryli, le 15/01/2019 à 14:49

Plus exactement, l'entreprise (petite entreprise familiale de 2 personnes) doit elle envoyer un

document à l'URSSAF et le SIE ?

Par **P.M.**, le **15/01/2019** à **15:30**

Je vous propose [ce dossier](#)...

L'entreprise doit quand m[^]me être en capacité d'accueillir le stagiaire pour lui permettre d'acquérir les connaissances voulues...